

Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 18

Séance du 28 février 2022
Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents

Christiane Higi - Jean-Luc Jaeger - Nicole Osswald - Henri-Pierre Gangloff -
Brigitte Forler - Julien Bourget - Laurence Vilain - Jean-Luc Cherioux -
Aurélie Fickinger - Daniel Barral - Valérie Stoll - Lionel Schneider - Fabienne
Kandel - Alexandre Lorentz - Olivier Keime - Brigitte Huck - Pascal
Schlichter

Absents excusés

Mélissa Lapp (pouvoir donné à Aurélie Fickinger)

Absents

DCM 03/2022 : Compte de gestion 2021

M. le maire rappelle au Conseil municipal que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion dressé par le receveur fait état des dépenses et des recettes suivantes pour l'exercice 2021 :

- Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement : 1 518 161.80€
Dépenses de fonctionnement : 1 288 237.93 €

- Section d'investissement :

Recettes d'investissement : 180 310.07 €
Dépenses d'investissement : 400 418.33€

- Vu** le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives s'y rattachant ;
Vu les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats ;
Vu le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;
Vu les totaux inscrits au compte de gestion de l'exercice 2021 ;
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Entendu l'exposé du maire ;
Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal
À l'unanimité des suffrages exprimés

Approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice
et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observa
tenue des comptes.

Pour extrait conforme
Mittelhausbergen, le 28 février 2022

Bernard EGLES,
Maire

